

02 avr 2021 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2021

Prime de pratique intégrée 2020 pour les médecins

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la prime de pratique intégrée pour les médecins en 2020.

Le projet adapte l'arrêté royal du 30 juin 2017 fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde une intervention financière aux médecins pour l'utilisation de la télématique et pour la gestion électronique des dossiers médicaux.

L'accord national médico-mutualiste 2020 prévoyait que les critères de la prime de pratique intégrée pour 2020 devaient être revus par rapport à 2019, mais que les montants resteraient inchangés. La Commission nationale médico-mutualiste devait rédiger une proposition de révision des critères et des seuils, mais en raison d'autres priorités (notamment la crise du coronavirus), elle n'a pas pu réaliser ce projet. Dès lors, il a été conseillé de les laisser inchangés, ce qui a été publié sur le site internet de l'INAMI le 14 juillet 2020, afin que le groupe cible concerné puisse en prendre connaissance à temps.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 juin 2017 fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde une intervention financière aux médecins pour l'utilisation de la télématique et pour la gestion électronique des dossiers médicaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be